

## Activités associatives



### *Exportations de pesticides interdits dans l'UE. Lettre à la Commission européenne.*

L'Union européenne est coupable d'une pratique immorale et scandaleuse que les ONG de protection de l'environnement dénoncent depuis des années. Elle interdit l'usage agricole des pesticides considérés les plus dangereux pour l'environnement ou la santé sur son territoire, mais autorise leur exportation vers des pays tiers, souvent pauvres et manquant des capacités de contrôler ces produits. Outre le caractère immoral de vendre ces produits toxiques à l'extérieur des frontières européennes, ceux-ci reviennent en Europe sous forme de résidus dans les produits agricoles que l'UE importe en quantités massives. Confrontées à ce « cercle du poison », les entreprises de l'agrochimie tentent de faire augmenter les limites maximales de résidus (LMR) de ces produits interdits dans les produits importés ! A la suite d'une [enquête approfondie](#) menée avec la cellule investigation de Greenpeace UK, *Unearthed*, l'ONG suisse *Public Eye* révèle l'ampleur colossale des exportations de pesticides interdits dans l'UE : en 2018, les pays membres de l'UE ont approuvé l'exportation de 81.615 tonnes de pesticides contenant des substances bannies sur leurs propres sols en raison de risques inacceptables pour la santé ou l'environnement, à destination de 85 pays, dont les trois-quarts sont des pays en développement ou émergents, où l'utilisation de telles substances présente des risques très élevés. Ces exportations ont été le sujet d'un [webinaire organisé par notre partenaire PAN-EU](#) le 29 septembre dernier, avec la participation de 3 administrateurs de Justice Pesticides, Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement française, Michèle Rivasi, députée européenne du groupe Verts/ALE et Larissa Bombardi, géographe brésilienne spécialiste des rapports UE-Brésil. Justice Pesticides s'est naturellement associée, avec 75 associations, à la [lettre ouverte](#) envoyée le 5 novembre 2020 au Vice-Président exécutif de la Commission européenne et aux Commissaires à la santé, à l'agriculture et à l'environnement, leur demandant de mettre fin au double standard européen, qui interdit à la maison les pesticides les plus dangereux, mais se permet de les exporter à des pays tiers, et dont les résidus reviennent dans les assiettes des consommateurs européens par le biais des importations de produits agroalimentaires contaminés. Dans sa réponse du 9 décembre 2020, la Commission indique qu'elle réfléchit aux différentes options pour atteindre l'objectif d'empêcher les exportations de produits chimiques dangereux, dont les pesticides, y compris par un

potentiel changement législatif et évalue les inquiétudes liées aux tolérances sur les résidus de ces pesticides dans les produits importés. C'est donc une affaire à suivre dans l'année qui vient.